



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 8188

Texte de la question

M. Yves Deniaud attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur le fait que l'enveloppe FNDS regionale de Basse-Normandie n'a fait l'objet que d'une seule delegation de credits a ce jour, soit 37 p. 100 de ladite enveloppe pour laquelle sont concernees les clubs, les comites departementaux et les ligues et comites regionaux bas-normands. Il faut d'ailleurs noter que les mandatements correspondants ne sont pas effectues, c'est dire que les retards consequents et aggraves dont ils sont justiciables obligent les instances sportives beneficiaires a differer leurs actions, voire a les supprimer. Aussi, il lui demande dans quels delais les interesses peuvent esperer percevoir le complement des credits alloues.

Texte de la réponse

51 p. 100 des credits du chapitre 17-03 du Fonds national pour le developpement du sport (FNDS) sont deconcentres. Chaque region se voit attribuer une dotation dont la repartition est effectuee par les prefets de region et de departement apres avis des commissions regionales paritaires du FNDS. Les credits sont delegues ensuite par l'administration centrale en fonction des recettes disponibles. Le FNDS est en effet un compte special du Tresor dont les depenses ne peuvent etre engagees que dans la limite des recettes encaissees au titre des prelevements sur le loto national, loto sportif et PMU. Les depenses sont donc etalees tout au long de l'exercice. En 1993, 4 824 000 francs ont ete notifies a la region de Basse-Normandie. Une premiere delegation de credits aux prefets de 28 000 francs a ete effectuee au mois de fevrier, une deuxieme de 1 052 000 francs au mois de juillet et une troisieme de 1 052 000 francs au mois d'octobre. 55 p. 100 des credits ont donc ete mis en place. Les services deconcentres procedent au mandatement de ces fonds aupres des associations beneficiaires. Le solde, soit 2 182 000 francs, devrait etre delegue en fin d'exercice.

Données clés

Auteur : [M. Deniaud Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8188

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4116

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4778